

## MODALITÉS DE COLLECTE ET SERVICES LES JOURS FÉRIÉS



Opter pour un bac à ordures ménagères permet non seulement de faciliter le ramassage mais aussi de préserver la santé des agents de collecte. Ce n'est toutefois pas obligatoire à ce jour.

Si vous souhaitez acheter un bac pour présenter vos ordures ménagères à la collecte, vous pouvez vous rendre dans des magasins de bricolage/jardinage (pensez à demander des catalogues de fournisseurs car tous les modèles ne sont sûrement pas en rayon) ou sur des sites Internet.

Tout bac supérieur ou égal à 120L doit répondre à la norme NF EN 840 - 1 à 2 pour pouvoir être accroché sur les lève-conteneurs.

Les collectes sont assurées lors de chaque jour férié, sauf 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre. Pour ces 3 jours, les reports seront précisés sur notre site Internet [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr)

Pour la collecte des ordures ménagères ou des bacs jaunes, les bacs/sacs doivent être sortis la veille au soir des jours de ramassage.



**Contacts : 04 70 45 51 67 ou [contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr)**



Suivez-nous sur : [www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr)



Panneau  
Pocket



SICTOM  
SUD-ALLIER

EVOLUTION DE VOS SERVICES  
À PARTIR DU 6/01/2025

## MA COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES 1 FOIS/SEMAINE

Désormais, à compter du 6 janvier 2025, les ordures ménagères de votre secteur seront **uniquement ramassées le VENDREDI**. Merci de sortir votre poubelle le jeudi soir.

Grâce aux bonnes pratiques de tri des emballages, cartons papiers et au compostage des déchets alimentaires, les ordures ménagères diminuent depuis plus de 10 ans. Aujourd'hui, bon nombre de poubelles ne sont plus sorties à chaque collecte. Fort de ce constat, nous adaptons notre fréquence de ramassage en ne conservant qu'un seul passage par semaine.

Par cette décision, le SICTOM a pour objectifs de maîtriser l'augmentation des coûts, diminuer le nombre de bennes sur les routes et inciter les usagers à mieux trier pour réduire la quantité de déchets à incinérer.

### QUELS DÉCHETS ?



>> Déchets d'hygiène (couche, protection féminine, coton-tige...), petits objets, sacs aspirateur, vaisselle brisée, litière, tapisserie, adhésifs, chewing-gums

LAPALISSE zone 1



# 3 gestes à adopter au quotidien pour réduire notre quantité de déchets :

## MA COLLECTE BAC JAUNE

Pour le bac jaune, dédié au tri des emballages, cartons et papiers, vous retrouverez votre jour et votre fréquence de collecte sur le calendrier fourni avec ce document.

### CONSIGNES DE TRI



### DEMANDE DE BAC JAUNE

Le SICTOM Sud-Allier met gratuitement à disposition de chaque foyer un bac jaune. Vous n'avez pas votre bac ? Vous souhaitez changer son volume ou en obtenir un second ?



Contactez le service collecte sélective : 04 70 45 51 67  
ou envoyez-nous votre demande par courriel :  
[contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr)

## TRI OBLIGATOIRE DES DÉCHETS ALIMENTAIRES



### COMPOSTAGE

Pour éviter toute odeur désagréable qui pourrait se dégager du bac ordures ménagères, le tri des déchets alimentaires est la solution.

Et si vous vous offriez la chance de créer vous-même du compost pour le jardin ?

Le compostage est la manière la plus simple et écologique de réduire notre production d'ordures ménagères en valorisant les déchets alimentaires et de nombreux végétaux.

Le SICTOM propose un kit (composteur + bioseau + aérateur) GRATUIT pour chaque foyer qui est en capacité de composter à domicile.

➔ Pour récupérer votre kit (si vous ne l'avez pas déjà eu) :

Merci de nous adresser un courriel avec vos nom, adresse et téléphone à :  
[contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr) ou au 04 70 45 51 67

### TRI DANS LES BORNES DE COLLECTE



Pour les foyers qui sont dans l'impossibilité d'installer un composteur à domicile, le SICTOM a implanté 17 bornes dédiées à la collecte des déchets alimentaires.

Il vous suffit de déposer vos déchets alimentaires à domicile, en vrac dans le bioseau remis gratuitement par le SICTOM, et de les vider ensuite dans l'une des bornes.

➔ Pour retrouver la liste des bornes consultez notre site Internet  
[www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr) (rubriques déchets alimentaires)

➔ Pour récupérer un bioseau (si vous ne l'avez pas déjà eu) :

Merci de nous adresser un courriel avec vos nom, adresse et téléphone à :  
[contact@sictom-sud-allier.fr](mailto:contact@sictom-sud-allier.fr)

Nous vous contacterons pour vous préciser les modalités de mise à disposition du bioseau.

## MES COLONNES DÉDIÉES AU TRI DU VERRE

Tout dépôt au pied des colonnes est interdit et puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 1500€

15 colonnes réservées au tri des emballages en verre sont à votre disposition sur la commune :

L'Aire des Vérités  
Parking Intermarché  
Montpalin  
HLM Montplaisir  
Les Grillères  
Le Moulin Marin  
Les Minères, route du Donjon  
Rue des Bruyères

75 rue du Président Roosevelt  
Place Jean Moulin  
Place du Champ de Foire  
Avenue du 8 Mai 1945, gymnase  
Rue Charles de Gaulle  
Lotissement Le Clos des Rosiers  
Rue Gilbert James

